La Lettre des DDI

Avril 2013

DDCS
DDPP
DDT / DDTM
DDCSPP

Éditorial

Le dernier Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 2 avril a été l'occasion, pour le gouvernement, d'annoncer une mission d'analyse prospective à 5 ans de l'administration territoriale de l'Etat (ATE) qui proposera, dès la fin du mois de juin, plusieurs scénarios d'organisation de celle-ci. Parallèlement, l'évaluation de la politique d'affectation et de mobilité des fonctionnaires sur les territoires est confiée aux inspections générales tandis que la Cour des comptes rendra un rapport sur l'ATE à la fin du premier semestre. Enfin, deux autres missions sont mandatées pour expertiser les mutualisations.

Tout le monde s'intéresse à l'administration déconcentrée de l'Etat mais dans quel but ? Comment ne pas imaginer que, contrairement à la consolidation annoncée, les services de l'Etat en région et département, en particulier les DDI, puissent être à nouveau impactés dans leur organisation et leur rôle ? D'autant que le projet de loi de décentralisation vient questionner le partage des responsabilités publiques, dans un contexte de stabilisation globale des effectifs de l'Etat, souvent synonyme de suppressions de postes dans l'ATE.

Dans ces conditions, l'action de l'Etat dans les territoires et l'avenir des missions exercées par les agents publics, dont certaines sont déjà réduites ou abandonnées faute de moyens, seront inévitablement impactées. Pour l'UNSA Fonction publique, cela va à l'encontre de la légitime « pause » attendue par les personnels, malmenés depuis plusieurs années. Elle n'en sera que plus vigilante et exigeante.

Guy Barbier
Secrétaire général

L'UNSA Fonction publique écrit au Secrétaire général du gouvernement

Dans le cadre des groupes de travail rattachés au CT des DDI, consacrés à l'examen des préconisations interministérielles sur l'administration territoriale de l'Etat (ATE), nous avons tenu à réaffirmer notre position sur ce dossier.

« (…) Lors de ces réunions, nos échanges ont essentiellement révélé l'absence de consensus sur la préconisation de désigner un RBOP unique de tous les BOP déconcentrés des services placés sous son autorité. Nous savons en effet que les directeurs et les ministères rejettent unanimement l'expérimentation de la mutualisation des effectifs des DDI et des préfectures dans un unique programme.

Notre opposition s'explique simplement par le fait que cette nouvelle organisation budgétaire des effectifs priverait les Ministères RPROG et RBOP de leurs capacités d'action. Nous pourrions donc craindre, à terme, la disparition des ministères techniques.

Pour autant, nous pourrions adhérer au scénario 4 du récent rapport de l'Inspection Générale des Finances et de l'Inspection Générale de l'Administration. En effet, celui-ci introduit une possible souplesse de gestion par la création d'une "réserve régionale" afin de donner une marge de manœuvre aux RBOP pour mieux fluidifier les mouvements inter-BOP et anticiper les affectations, notamment dans les territoires où seraient constatés des sous-effectifs.

En revanche, la question principale qui fait toujours débat est de savoir comment mettre un terme à l'hémorragie des effectifs, à laquelle certains services sont confrontés. Leur seuil critique est atteint et nous constatons la perte progressive de certaines compétences techniques.

De même, nous avons, à de nombreuses reprises, insisté sur la nécessité d'harmoniser et de simplifier la gestion des ressources humaines, en particulier les actes de gestion déconcentrés.

L'effort doit être porté également sur un assouplissement des règles relatives à la mobilité car il existe une forte attente des personnels.

En outre, l'harmonisation des prestations sociales interministérielles est une priorité dans le domaine de la restauration collective. Nous attendons toujours des actes concrets. De même, cette harmonisation dans le domaine des séjours d'enfant produit des inégalités entre les agents affectés dans les directions régionales et DDI. Il s'agit de mettre un terme à cette inégalité constatée au détriment des agents affectés dans les DDI.

Vous comprendrez que notre démarche s'inscrit principalement dans l'objectif d'avancer, par étapes successives, sur la voie d'une amélioration des conditions de travail des personnels, sans pour autant perturber le délicat édifice institutionnel mis en place dans le cadre de la RéATE entre les niveaux ministériel, régional et départemental. Nous ajoutons que les personnels ont besoin de stabilité après cinq années de RGPP.

Enfin, nous rappelons que l'UNSA reste très attachée à une véritable administration territoriale de l'Etat, notamment dans les départements et au plus près des citoyens. »

Abonnement gratuit à la lettre des DDI
lettredesddi@unsa.org

Groupe de suivi informel sur les DDI organisations syndicales/représentants du SGG du 3 avril 2013

Le groupe de suivi informel sur les DDI, lié au CT des DDI, s'est réuni pour la deuxième fois le 3 avril dernier sous la Présidence d'Isabelle SAURAT, Directrice des Affaires Financières de Matignon. Il a consacré principalement ses travaux aux conclusions du Comité Interministériel de la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP), présidé par le Premier Ministre le 2 avril dernier.

Une trentaine de propositions opérationnelles, formulées par un groupe de travail interministériel, ont été retenues pour faciliter le travail quotidien des services. Elles portent sur trois thèmes principaux :

1 - Clarification des moyens et des missions de l'administration territoriale

Abandon de l'idée de désigner les préfets de région comme RBOP de tous les BOP déconcentrés.

Réalisation d'étude d'impact dès lors qu'une mesure est susceptible de modifier les missions ou le périmètre des DDI.

2 - La gestion des ressources humaines

Il s'agit principalement de mettre l'accent sur les mobilités interministérielles et inter-fonctions publique et les réseaux métiers, en renforçant notamment les plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.

Les affectations des agents dont le poste a été supprimé seront prioritaires.

Les harmonisations seront poursuivies dans les DDI en matière de restauration, médecine de prévention, action sociale.

3 - Simplification du fonctionnement des services (DDI et hors DDI)

Comment mieux fixer les priorités, comment éclairer les dialogues de gestion, comment partager l'information, comment simplifier les processus budgétaires ? Ces questions feront l'objet d'actions simplificatrices ou d'harmonisation.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du 2ème CIMAP, une mission a été confiée, par le Premier Ministre, à Jean-Marc REBIERE et Jean-Pierre WEISS, pour proposer des scénarios d'organisation de l'administration territoriale de l'Etat à l'horizon de cinq ans. Cette mission devra rendre ses conclusions à la fin du 1er semestre 2013.

L'UNSA a regretté que la méthode, qui est proposée aux organisations syndicales sur le suivi de la Modernisation de l'Action Publique, ne puisse convenir. En effet, les dernières annonces du Premier Ministre qui a décidé de scinder le projet de loi de décentralisation en trois textes de loi, réduit ainsi la possibilité de porter une réflexion d'ensemble sur l'organisation territoriale de l'Etat puisque les transferts de certaines missions vers les conseils régionaux ou conseils généraux ne manqueront pas d'impacter le périmètre des DDI.

Cette situation ne fait que générer incompréhension et inquiétude de la part des communautés de travail.

Concurrence, consommation et répression des fraudes

A la lueur de la journée d'action du 29 mars 2013, l'UNSA CCRF se félicite de la témérité des collègues qui ont réussi encore une fois à montrer à notre pays l'attachement à nos missions de protection des consommateurs comme notre volonté de protection des petits professionnels.

Tous ensemble, nous arriverons enfin à faire prendre conscience aux pouvoirs publics que nous sommes allés trop loin dans le démantèlement des services.

Il faut maintenant reconstruire une administration de régulation économique viable et réparer "notre maison".

Dès 2009, la Fédération UNSA Finances, Industrie et Services du Premier Ministre n'a eu de cesse de dénoncer l'intégration forcée de notre administration à la RéATE.

Aussi était-il prévisible qu'une administration à forte conscience professionnelle comme la CCRF, reconnue tant en interne qu'en externe, par les consommateurs ou les professionnels, se démobilise devant un tel manque de considération.

A ce jour, la RéATE a dilué notre spécificité et éloigné les enquêteurs du terrain. Il est inadmissible d'avoir fait baisser drastiquement nos effectifs, d'avoir diminué notre savoir-faire, le tout dans un environnement administratif sans empathie pour nos collègues.

Pour nous, l'échelon pertinent d'exercice des missions de la CCRF demeure le département.

L'UNSA Fonction publique, comme la Fédération Finances, Industrie et Services du Premier Ministre UNSA, ne cessent d'interpeller la Ministre de la Fonction Publique et nos ministres à Bercy, afin de mettre fin à 5 années de questionnement des agents en DIRECCTE et DD.

La médiatique affaire de tromperie des lasagnes à la viande de cheval et les récents témoignages des collègues montrant leur attachement à notre métier (grève, motions, pétitions, communiqués ou article de presse) doivent pouvoir influencer nos dirigeants afin de redonner aux agents de la CCRF une véritable capacité opérationnelle au service des citoyens.

Les retours de notre administration de régulation à un effectif cible de 3500 agents, à une chaine de commandement nationale, à un vrai pilotage des missions au niveau régional, à un vrai dialogue avec les agents en département, sont les conditions pour y parvenir.

+ utile l'Unsa !

Intempéries du mois de mars 2013

Suite à l'intervention de l'UNSA sur la situation des agents ayant subi des contraintes ou empêchements durant les intempéries du mois de mars dans certains départements, la direction des services administratifs et financiers a transmis aux DDI des recommandations relatives aux absences des agents dues à ces circonstances exceptionnelles, afin que la situation des agents concernés soit traitée de façon équivalente sur l'ensemble du territoire. Ainsi, *« dès lors que l'agent a rallié son lieu de travail au cours de la journée, son compte horaire sera crédité de la durée théorique d'une journée de travail ».*